

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
15 Décembre 2017**

**OBJET : Reconduction pour 2018 du partenariat entre les services du Conseil départemental de la Direction des ressources humaines, d'une part, et le Laboratoire départemental d'analyses, d'autre part, pour les formations et les analyses de biologie médicale.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A approuvé, conformément aux propositions du rapport, la reconduction pour l'année 2018 d'un partenariat entre la Direction des ressources humaines et le Laboratoire départemental d'analyses, pour des formations pour la Direction de l'éducation et des collèges mais aussi pour des analyses en biologie médicale prescrites par le service de Médecine préventive.

En ce qui concerne les formations, le coût maximal est estimé à 45 000 € La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

En ce qui concerne les analyses en biologie médicale, le coût maximal est estimé à 15 000 € La dépense sera imputée au chapitre 012 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**